<u>CONSEIL PEDAGOGIQUE DU 15 SEPTEMBRE 2016</u>

Répartition des trimestres – découpage de l'année scolaire

1º trimestre: du 01 septembre au 25 novembre 2016

- Les notes seront arrêtées le 25 novembre pour permettre aux professeurs principaux de faire la synthèse.
- Conseils de classes du 29 novembre au 12 décembre 2016
- ► Première réunion parents professeurs
- Pour les 6°: mardi 08 novembre 2016
- Pour les 3°: jeudi 14 novembre 2016
- Pour les 5°: lundi 14 novembre 2016
- Pour les 4°: mardi 15 novembre 2016

2º trimestre: du 28 novembre 2016 au 10 mars 2017

- Les notes seront arrêtées le 10 mars 2017
- ► Conseils de classes du 14 mars au 27 mars 2017
- Deuxième réunion parents professeurs ciblée
- Pour les 3°: 23 février 2017
- Pour les 6°-5°: mardi 28 février 2017
- Pour les 4°-: lundi 6 mars 2017

3º trimestre: du 13 mars au 7 juillet 2017

Stages en entreprises

Ils s'adressent aux élèves de troisième ayant plus de 14 ans

▶ Dates de stages :

Pour les 3°1, 3°2, 3°3 et 3°4 du 28 novembre au 2 décembre 2016 Pour les 3°5, 3°6, 3°7 du 5 décembre au 9 décembre 2016

► Retour des rapports de stages: 19 janvier 2017 ou 09 mars 2017

• Oraux des rapports de stages: 26 janvier 2017 ou 16 mars 2017

(pes d'ora Psauf vo Pon te clans le cos du Divis)

Les élèves de moins de 14 ans seront intégrés durant les périodes de stage à d'autres classes de 3°. Ils pourront bénéficier durant le reste de l'année scolaire d'une dérogation pour effectuer leur stage après avoir atteint l'âge de 14 ans.

Corrections des rapports de stage par les professeurs de l'établissement en essayant de décharger le plus possible les enseignants de français, mathématiques et histoire géographie occupés par les corrections du brevet blanc.

Brevets blancs et concours

- ▶ Brevet blanc : Lundi 24 et Mardi 25 avril 2017
- ► Concours de la résistance et de la déportation : vendredi 24 mars 2017
- ▶ Epreuve orale soutenance d'un projet : entre le 15 avril et le dernier jour des épreuves écrites terminales de l'examen

L'organisation de devoirs communs sur les autres niveaux reste possible si les enseignants le souhaitent, mais n'est pas obligatoire.

VOYAGES SCOLAIRES : Accueil des élèves Allemands du 22 au 31 mars 2017 dans le cadre de l'appariement.

Dossier de suivi éducatif et pédagogique

Les professeurs principaux compléteront ces dossiers de suivi individualisé qui permettent la transmission d'informations sur la scolarité des élèves d'une année sur l'autre. Une réunion avec les professeurs principaux permettra d'en définir les modalités.